# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 15

présenté par M. Cinieri

#### **ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« que partiellement »

les mot:

« qu'exceptionnellement ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Français doit rester la langue de référence ans l'enseignement supérieur.